

SAWA CONVENTION
Washington DC
1er septembre 2023

Les Sawas du Cameroun : Evolution historique et défis des temps modernes

Par le **Prince Kum'a Ndumbe III, Professeur Emérite des Universités**
Dr. en Etudes Germaniques, Dr. en Histoire (Université de Lyon II, 1975)
Habilitation en sciences politiques (Freie Universitaet FU-Berlin, 1989)

www.africavenir-international.org

direction@africavenir-international.org

Mboa e jai te nâ ?
Mboa na mboa e jai te nâ ?
Mboa Sawa o Pongo'a Amerika e jai te na?

A Mboa

Musango mu be na binyo,
Musango mu be na moto na moto te
Nyamb'Eweke a namse njoa soa bejedi banyu
Ba Tete na ba Yeye ba dingele na ngina bu nyese,
Ba dingele na ndola mbu nyese ben
Bejedi ba Sawa o Pongo'a Amerika
Kana bila ba nginya be no biso o nyolo na di si topo pe bwambo kwasu, bona ba nyu jita ba si mende o wele songtane njiba biala bam. O nyola nin njom, na ma kwalisane binyo nin ngedi na bwambo ba frensi.

I. C'est par sa langue que l'on reconnaît un peuple : le cas des Sawa du Cameroun

L'une des armes les plus puissantes pour effacer la mémoire collective d'un peuple, est l'imposition exclusive de la langue du dominateur et la réduction à l'oubli de la langue originelle du dominé. C'est par sa langue que l'on reconnaît un peuple. Le Cameroun n'a jamais été, il n'est pas aujourd'hui, et ne sera pas demain non plus un pays bilingue. Nous sommes des multilingues depuis les origines.

Recevez ce témoignage du Prince Dika Akwa nya Bonambela, auteur de la « Bible de la Sagesse Bantu »¹, du livre « Les descendants des Pharaons à travers l'Afrique »² et des trois tomes de sa thèse d'Etat portant sur « le Nyambeisme, Pensées et Mode d'organisation des négro-africains »³. Voici ce que ce chercheur chevronné, mais oublié par les intellectuels camerounais, nous a enseigné sur l'appartenance linguistique des Ngala-Dwala :

« C'est dans ce domaine que Théophile Obenga et Cheikh Antuna Diop ont précisément excellé. (...) Ils ont d'abord renforcé la réalité de l'unité du négro-africain-langues modernes des peuples de l'Afrique noire. Ensuite Th. Obenga a établi en plus qu'elle renvoie à une langue originelle commune avec l'égyptien ancien.

Sans négliger les autres langues négro-africaines, il (Théophile Obenga) s'est servi de l'embois comme échantillon. Il s'agit d'une langue parlée par les Mbozi du Nord de la République populaire du Congo. Nous pouvons ajouter que l'embois du Congo est le même que celui parlé par la sous-ethnie raciale Mbozi dont les tribus sont : Mboko, Soubou, Bakweri, Balondo, Banoh, Batanga, Bapoukou, Longassè, Bamalé, Bakem, Ndobianga au pied du Mont-Cameroun et sur les rives de la

¹ Prince Bétoté Dika-Akwa nya Bonambela/Prince Dika-Akwa, **Bible de la sagesse Bantoue**. Kraus Reprint, 1973 - Douala (Cameroun) - 147 pages.

² Prince Bétoté Dika-Akwa nya Bonambela/Prince Dika-Akwa, **Les Descendants des pharaons à travers l'Afrique**, Yaoundé : Osiris Africa, Yaoundé, Publisud, Paris, 1985

³ Prince Bétoté Dika-Akwa nya Bonambela/Prince Dika-Akwa, **NYAMBEISME, PENSEE ET MODE D'ORGANISATION DES NEGRO AFRICAINS / BETOTE G. DIKA AKWA NYA BONAM** ; Thèse d'Etat sous la direction de MICHEL ALLIOT, Université de Paris VII, 1985.

Dibamba et de l'Océan Atlantique, s'agissant ici d'un parler du kingala ou langue du peuple Ngala-Dwala. Nous pouvons, d'ores et déjà, souligner que l'embosi du Congo, à l'instar du Mbosi du Bas-Cameroun se révèle une variante dialectale du kingala – le douala – langue qui a produit par ailleurs le lingala du Zaïre et du Congo (...) Malgré sept siècles de séparation ou plus précisément l'absence de contacts directs, le 'mongo' parlé par la tribu raciale Mongo à 15 Km de Douala, sur les deux rives du fleuve Mounjo dans le littoral camerounais reste identique au 'Mongo' constituant le noyau du lingala, langue commerciale du Zaïre, il en va de même du 'koundou' des Bakoundou localisés autour de Koumba, à 150 Km à l'Ouest de Douala, sur la route de Mbongué, et du 'koundou' des Bakoundou du Zaïre. On pourrait en dire autant du mbosi du Cameroun qui ne présente aucune différence avec le 'mbosi', c'est-à-dire le parler comprenant aussi plusieurs dialectes et sous-dialectes : mboko ou mboo, ngara ou ngare, ndongonyama, makwa ou akwa (ou penda), likwala, likonda, koya, mbosi. Les nuances dialectales qui séparent le mbosi au pied du Mont-Cameroun de la langue-mère, le kingala, sont exactement celles qui séparent cette dernière de l'embosi congolais. »

C'est par sa langue que l'on reconnaît un peuple. Avant la colonisation du Cameroun par l'Allemagne, les peuples de l'eau excellaient dans le commerce, la pêche et la chasse. Ils utilisaient comme moyen de communication le Ngala-dwala et leurs dérivés, comme nous venons de les localiser grâce à Théophile Obenga. Grâce à leur positionnement géographique aux bords de l'Océan Atlantique, ce sont leurs territoires qui constituaient la porte d'entrée et de sortie du Cameroun, et ils étaient toujours les premiers à subir ou à bénéficier des influences venant de partout dans le monde, surtout grâce aux ports de Douala, Bimbia, Limbe et Kribi, et cela n'a guère changé en 2023. Pour eux, les Sawa, habitants au bord de l'eau ou de la plage, ils vivaient au « mundi », à la ville, par laquelle il fallait passer pour accéder au « eyidi », la forêt, la brousse ou l'intérieur du pays. C'est ainsi que sont nés les termes « bato ba sawa », les gens sawa, « bato beyidi », les gens de la forêt ou de la brousse.

L'import-export avant l'esclavage, pendant l'esclavage, pendant la colonisation et dans le Cameroun postindépendance est toujours réglé à plus de 90% surtout au port de Douala.

Le tableau sur le transport des esclaves transatlantiques de 1514-1866 montre clairement que les ports que l'on appelait Camerouns ou Douala, Camerouns River ou Fleuve Wouri avaient permis d'embarquer 30.286 et 10.244 esclaves, tandis que 2.393 esclaves furent transportés depuis Bimbia. Les vestiges autour de Douala et ses environs ont complètement disparus, Bimbia fut découvert seulement en 2011 comme ancien lieu d'embarquement des esclaves grâce à une délégation conduite par le professeur Lisa Aubrey de la Arizona State University⁴, lors d'un voyage d'une centaine d'Africains-Américains organisé par l'ONG Ark Jamers. Les esclaves provenaient pendant longtemps de l'intérieur du pays, d'où l'association à l'époque de « bato ba eyidi » et « bakom ». Dans la structuration des familles royales et grandes familles toujours polygames, on retrouvait des répartitions par « muebe mwa... », « foyer de... », regroupant plusieurs épouses avec à la tête une épouse principale et leur progéniture princière, puis venait « Koto a mun muebe... », « l'enclos de ce foyer » avec leur descendance et après, « Mijan ma mun muebe » « Accueillis dans ce foyer » aussi avec leur descendance.

Mais avec les guerres et les razzias pour la saisie d'esclaves, des princes, princesses, rois et reines furent aussi parfois embarqués comme esclaves et déportés. La recherche scientifique

⁴ Kum'a Ndumbe III, Tu ne diras plus que tu ne savais pas ! Leçons africaines pour une nouvelle humanité, Ed. AfricAvenir, Douala/Vienne, 2021, p.53-56

devrait porter une attention particulière sur ces 4 à 5 siècles de l'esclavage transatlantique et transsaharienne dans la région du Cameroun.⁵

⁵ Idrissou Alioum, Nadine Carole Ngon (Dir), Esclavage et Traités négrières en Afrique Centrale, Une perspective pluridisciplinaire, Ed AfricAvenir, Douala/Vienne, 2018. Nous recommandons aussi : Thierno Mouctar Bah, Leonhard Harding, & Maurice Mveng (Dir), L'histoire du Cameroun par les sources, des origines à 1961, Ed. AfricAvenir, Douala/Vienne 2021

Tableau 1: Slave voyages from the Bight of Biafra Region (including Cameroons and Bimbia)

Embarkation ports			Broad disembarkation regions					
	Europe	North America	Carribbean	Spanish America Mainland	Brazil	Africa	Other	Total
Andonny			403					403
Bibay			168					168
Bimbia			1.534		426	433		2.393
Bonny		16.820	364.739	5.247	3.037	17.517	331	407.691
Bundy			70					70
Calabar		22.452	194.536	966	19.440	9.424	236	247.054
Cameroons (Douala region)		603	26.825		1.340	1.518		30.286
Cameroons River (Wouri River, Douala)			3.702		2.983	3.559		10.244
Cap Lopez			3.604		3.263	342		7.209
Corisco			1.477			2		1.479

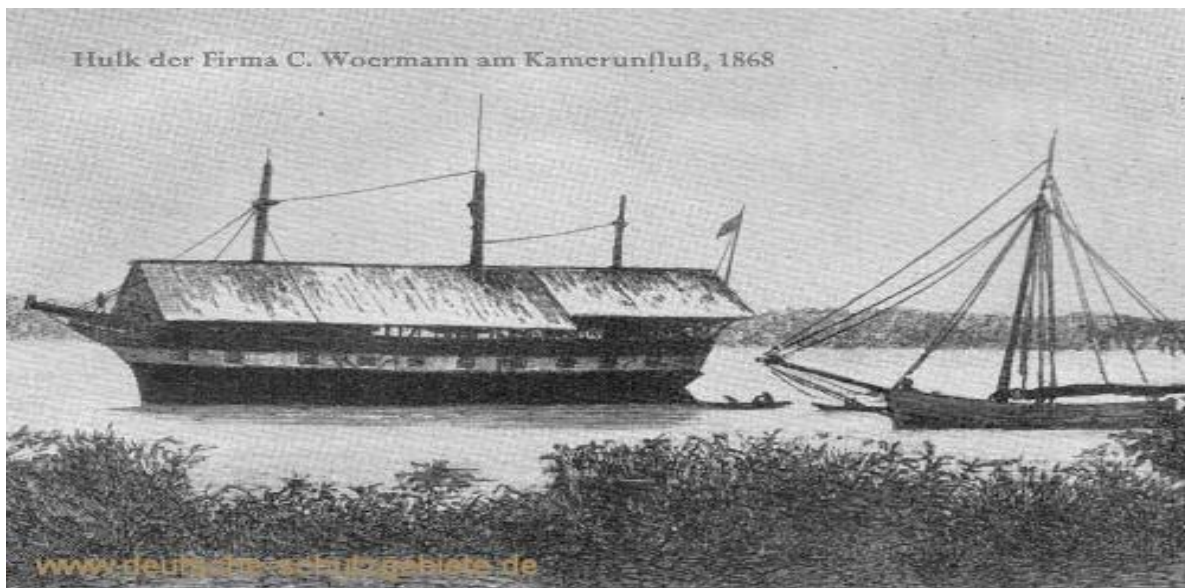
Slave Voyages from the Bight of Biafra Region (including Cameroons and Bimbia)

1514-1866, by Sylviane Diouf, Schomburg Center for Research in Black Culture, New York

II. Economie et commerce des Sawa avant la colonisation

Dans l'espace si court d'une conférence, je donne des bribes d'information qui cependant doivent nous permettre de jeter un coup d'œil cohérent sur l'évolution des peuples sawas au Cameroun. Les sawas ont été de grands commerçants et les maîtres de l'import-export du Cameroun pendant plusieurs siècles, même si c'est à peine croyable en ce 2023. A cause de ce monopole commercial de la côte, favorisé par la géographie et les routes maritimes, même les rois, surtout après la dislocation de trône royal unique éalisaient domicile non pas à l'intérieur du royaume, mais à un espace de la rive de Cameroons, débaptisé en 1901 par les Allemands en ville de Douala. Que ce soit donc clair : en 1901, Cameroons devient Douala, et Cameroon ou Kamerun devient le nom de l'ensemble du territoire géographique occupé par les Allemands, puis les Français et Anglais, puis le pays indépendant en 1960.

Le système de visa d'entrée:



Le Hulk de la Société Woermann sur le fleuve Wouri en 1868

Le commerce se passait d'abord en mer, les grosses pirogues des commerçants camerounais entouraient le bateau commercial européen dans un contexte de „marché nageant sur les vagues“. Comme les bateaux devaient repartir et qu'ils voulaient laisser des agents sur place, mais qui n'avaient pas le droit s'installer sur la terre ferme, on vit le système de „hulk“ se développer sur le Cameroons River, fleuve Wouri. Les Européens transformaient de petites embarcations en maison d'habitation avec toiture. Pour descendre sur la terre ferme, il fallait une autorisation spéciale du roi dont dépendait l'espace maritime du Hulk. Et avant la colonisation, il y avait quatre ports à Cameroons, celui de King Bell, celui de King Akwa, King Dido et King Lock Priso/Kum'a Mbape

La douane

Chaque bateau était astreint à payer la douane à l'un des ports royaux où il accostait. La réglementation était écrite avant la colonisation allemande. La douane s'appelait „Kumi“. Comme déjà publié mainte fois ailleurs, et que l'on peut voir sur ce tableau de 1884, la même société pouvait avoir deux, trois ou quatre bateaux sur des ports de Bell, Akwa, Dido, Lock Priso, en payant la douane à chacun des ports.

Kumi

10

Agent Firma	L'entreprise ou pâte im. de ruyse von	P. des ports			
		Bell	Akwa	Lock Priso	Dido
G. Schmidt W. Voermann Hamburg	Akwa Bell Dido Samuel Zell			10	10
J. Voss Thormählen Hamburg	Akwa	10	80	10	10
F. Buchan H. King Bristol	Akwa Bell	80	80	10	10
H. Splatt A. Ashmall Liverpool	Lock Priso	10	10	80	10
Thos Richards W. & Andrews Bristol	Bell	80	10	10	10
F. A. L. Harris John Holt Liverpool	Bell	80	10	10	10
J. G. Holder A. Horschell Liverpool	Bell	80	10	10	
J. G. G. G. G. G. Lucas Bros Bristol	Bell	80	10	10	

La douane de 1885 à 1886 résume les transactions dans un autre tableau.⁶

Tableau 1

Douanes camerounaises sur le fleuve Cameroons (Wouri) en 1885/86 en kroo camerounais /en Mark allemand

Nom du roi	Douane du 19 février 1885 en kroo	Douane du 19 février 1885 en Mark	Douane 1886 en kroo	Douane 1886 en Mark
King Bell (Ndumbe Lobe)	500	10.000	500	10.000
King Akwa (Dika Mpondo)	300	6.000	260	5.200
Lock Priso (Kum'a Mbape)	150	3.000	110	2.200
Jim Ekwalla (Epee Ekwalla)	110	2.200	120	2.400

La monnaie

Cette douane était payée en Kroo, monnaie à Cameroons pour l'export-import. Le kroo était subdivisé en keg, piggin et bar. Avant la colonisation, 1 kroo camerounais valait 40 Mark allemands, dès la prise du Cameroun par l'Allemagne, le kroo fut dévalué à 1 Kroo de Cameroons pour seulement 20 Marks allemands. Pour le commerce intérieur, les gens de Cameroons utilisaient le nbom, subdivisé en bar.

L'unité monétaire des peuples de l'eau à "Cameroons" pour le commerce intérieur *The currency unit used by seaboard peoples in "Cameroons" for domestic trade*

1 Nbom = 12 bar = 50 kg de palmiste
1 Nbom = 12 bar = 50 kg of palm nuts

⁶ Douanes camerounaises sur le fleuve Cameroons (Wouri) en 1885/86 en Kroo camerounais/ en mark allemand, in : Kum'a Ndumbe III, L'Afrique s'annonce au rendez-vous, la tête haute, Ed. AfricAvenir/Exchange & Dialogue, Douala, Berlin, Vienne, 2012, p. 127

⁷ Kum'a Ndumbe III, Exposition/Exhibition, « PATRIMOINE DES PEUPLES DE L'EAU ET HISTOIRE MARITIME DU CAMEROUN » AUTOUR DE 1884/HERITAGE OF COASTAL PEOPLE AND MARITIME HISTORY OF CAMEROON AROUND 1884, Musée Maritime de Douala, 2021

Source: E. Dinkelacker, Wörterbuch der Duala-Sprache, Verlag L. Friederichsen & Co, Hamburg, 1914, traduction des différentes unités monétaires de la langue duala en allemand, recomposés par Kum'a Ndumbe III

L'unité monétaire des peuples de l'eau à "Cameroons" pour le commerce international
Currency unit used by seaboard peoples in "Cameroons" for international trade

1 Kroo = 4 Keg = 8 piggins = 16 bar = 20 Mark allemand = 100 Kg de palmiste (valeur fixée par l'administration allemande en 1884)

1Kroo = 4 Keg = 8 piggins = 16 bar = 20 German Marks = 100 Kg of palmnuts (price imposed by the German administration in 1884)

Valeur marchande du Kroo : que pouvait-on acheter avec 1 Kroo camerounais?
Market value of the Kroo : what could one buy with 1 Cameroonian Kroo?

Avec 1 Kroo, on pouvait en 1884 s'acheter :

10 gallons d'huile de palme
2 livres d'ivoire

16 ballots à 2 yards de "Common Prints"

4 sacs de sel de 125 livres

300 feuilles de tabac

In 1884, with 1 Kroo, one could buy:

10 gallons of palm oil

2 pounds of ivory

16 two-yard bales of Common Prints

4 bags of salt of 125 pounds

300 tobacco leaves

Avec 1 Keg, on pouvait en 1884 s'acheter:

50 livres de palmiste

In 1884, with 1 Keg, one could buy:

50 Pounds of palm nuts

Avec 1 piggin en 1884, on pouvait s'acheter

5 bouteilles de Rhum

25 manioc

In 1884, with 1 Piggin, one could buy:

5 bottles of rum

25 cassavas

Avec 1 bar, on pouvait en 1884 s'acheter;

1 poulet

1 bouteille de bière de Hambourg

In 1884, with 1 Bar, one could buy:

1 chicken

2 bootles of beer from Harmbourg

Même les marchés à l'intérieur des territoires sawas étaient réglementés, comme nous pouvons le constater pour les marchés de Bonéko, Wouri en 1899.

Nsombe
Mbangá
Dibue
David Ndamé
(M.M.Nsia)
Boneko, den 2 Feb.1899

Kalati a mambéndá má Boneko

- 1- Yómá pɔsɔ = 0,5 Mark
- 2- M̄bɛŋgilan = 1,5 à 2 Mark
- 3- Kéki = 3 à 4 Mark
- 4- Esukú = 5 à 6 Mark
- 5- Mbom = 5 Mark

Valeur en Mark du Reich allemand selon E. Dinkelacker, Wörterbuch der Dualasprache (Dictionnaire de la langue duala), Ed. L. Friederichsen, Hamburg, 1914

Législation sur les marchés à Bonéko (Wouri – Bwélé)

- 1- Deux régimes (2) yómá pɔsɔ.
- 2- Dix poissons (10) yómá pɔsɔ
- 3- Deux caisses métalliques de vivres (2) yómá pɔsɔ.
- 4- Lit sans armature: kéki (1), lit avec armature: cinq (5) m̄bɛŋgilan
- 5- Une grande caisse du genre Ijgumo: trois (3) kéki
- 6- 2 petits ignames: yómá pɔsɔ, 1 grand igname: yómá pɔsɔ.
- 7- Trois mesures côniques de petits pois: m̄bɛŋgilan, une mesure cônique de plantain: yómá pɔsɔ.
- 8- Trois mesures côniques de maïs: yómá pɔsɔ.
- 9- Une caisse métallique d'arachides: yómá pɔsɔ.
- 10- Deux petits sièges: yómá pɔsɔ, siège valant 1 kéki sera vendu 1 m̄bɛŋgilan. Etc...
- 11- 4 dames janne de vin (raphia?): yómá pɔsɔ.

12-Toute sorte de petits poissons du genre malepé (famille anabantidées), nyatá (famille des siluridés), ŋgunú (famille des clariinées): (20) yómá pɔsɔ.

13-Trois paniers de taros (3): yómá pɔsɔ.

14-Seize nattes bien sèches (16): 1 kéki.

15-trente marmites(30): yómá pɔsɔ.

16-Trois dames janne de vin de palme (3) : yómá pɔsɔ

17-Trente piquets en bois de fer rouge(30): 1 kéki, dix piquets de bois d'amendes(10): yómá pɔsɔ.

18- quinze piquets de l'essence pio(balong/bonkeng) (15) : yómá pɔsɔ.

19- Une bouteille d'huile (1),

Une feuille de tabac (1) : yómá pɔsɔ

20- les portes des cases de rituels : 1 kéki, la porte de l'église: 1 esukú

21-Trois pagnes (3) en yards (?) : yómá pɔsɔ. Dix yards(?) : yómá pɔsɔ.

22- Une mesure de Kurukéŋgé d'huile de palme: yómá pɔsɔ.

Quiconque ne respectera pas cette législation sur les marchés, refusera de vendre à un acheteur et vendra par contre à un autre ou vendra sur un autre espace, sera condamné à cinq (5) mbom.

Décidé par l'Autorité Suprême et le peuple réuni.

Eko
Priso
Lembe
Sari
Nyamsi
Nsombe
Mbangá
Dibue
David Ndamé
(M.M.Nsia)

Boneko, le 2 février 1899

Les Allemands dévaluèrent d'abord le kroo trois fois, puis l'interdirent tout simplement le 1er octobre 1894 :

Première dévaluation, après 1884
First devaluation, after 1884

100 kg	palmiste	= 1 kroo	= 20 Mark
25 kg	palmiste	= 1 keg	= 5 Mark
12,5 kg	palmiste	= 1 piggin	= 2,5 Mark
6,25 kg	palmiste	= 1 bar	= 1,25 Mark

Deuxième dévaluation sous le gouverneur von Soden :
Second devaluation under Governor Von Soden:

1 Kroo = 12 Mark
1 Kroo = 12 Marks

Troisième Dévaluation sous le Gouverneur Zimmerer :
Third devaluation under Governor Zimmerer:

1 Kroo = 10 Mark
1 Kroo = 10 Marks

Source : Kum'a Ndumbe III, *L'Afrique s'annonce au rendez-vous, la tête haute !* Ed. AfricAvenir 2012

Fondation AfricAvenir International, Bibliothèque Cheikh Anta Diop, Douala – Bonabéri

Interdiction de l'utilisation du Kroo et sa suppression ***Forbidding of the use of the Kroo and its suppression***

« Der Wert eines Gegenstandes eines Rechtsgeschäftes, welches zwischen Nichteingeborenen oder solchen zwischen Nichteingeborenen und Eingeborenen abgeschlossen werden soll, muss vom 1. Oktober 1894 an in Marktwährung ausgedrückt werden. Demnach ist beispielsweise eine Rechnung nach Kru, dessen Bruchteilen, Dollars usw. unzulässig »

La valeur d'un objet marchand négocié entre des Non-Indigènes et des Indigènes doit être exprimée en valeur monétaire du Mark à partir du 1er octobre 1894. Il en découle par exemple qu'une facturation en Kroo, ou à ses sous-unités monétaires, en dollars, etc. n'est point autorisée. »

“The value of a commercial item negotiated between Non-natives and natives had to be expressed in Mark as from 1st October 1894. Therefore, any invoicing issued in Kroo or any of its sub units, or issued in dollars, etc. is not authorised.”

Source: Ruppel, Die Landesgesetzgebung für das Schutzgebiet Kamerun, Berlin, 1912, p. 1040, in. Kum'a Ndumbe III, Das Deutsche Kaiserreich in Kamerun, op.cit., p. 92

A qui appartient la terre ?

La question était claire avant la colonisation. Le système d'habitation sur l'eau avec les « hulks » et l'imposition de l'autorisation du roi pour descendre des bateaux rappelaient que la terre appartenait aux royaumes camerounais. Pendant les négociations pour transfert de souveraineté à l'Allemagne impériale, il a toujours été signifié que même après signature du traité de transfert de souveraineté, la terre demeurait la propriété des royaumes signataires. On nous parle toujours du traité du 12 juillet 1884, comme celui qui aurait décidé du transfert de souveraineté à l'Allemagne. C'est complètement faux. 95 traités ont été signés entre les rois et chefs camerounais de différentes régions pour transférer la souveraineté du Cameroun à l'Allemagne. Je publie là-dessus depuis 1985, mais cela n'empêche pas que médias et autres instances continuent à véhiculer cette incohérence historique.⁸ Mais les Allemands, en acceptant de signer les traités avec cette condition restrictive, savaient d'avance qu'ils ne voulaient pas et qu'ils n'allaient pas la respecter.

La Cameroon Court of Equity

Pour régler les litiges entre Camerounais et Européens, une court internationale d'équité avait été mise sur pied à Cameroun, donc à Douala. Elle fonctionnait sous l'autorité du Consul britannique, représentant de la Reine d'Angleterre. Elle régla encore 29 litiges en 1883-1884. Mais allait-elle survivre, comme le pensait le roi sawas ?

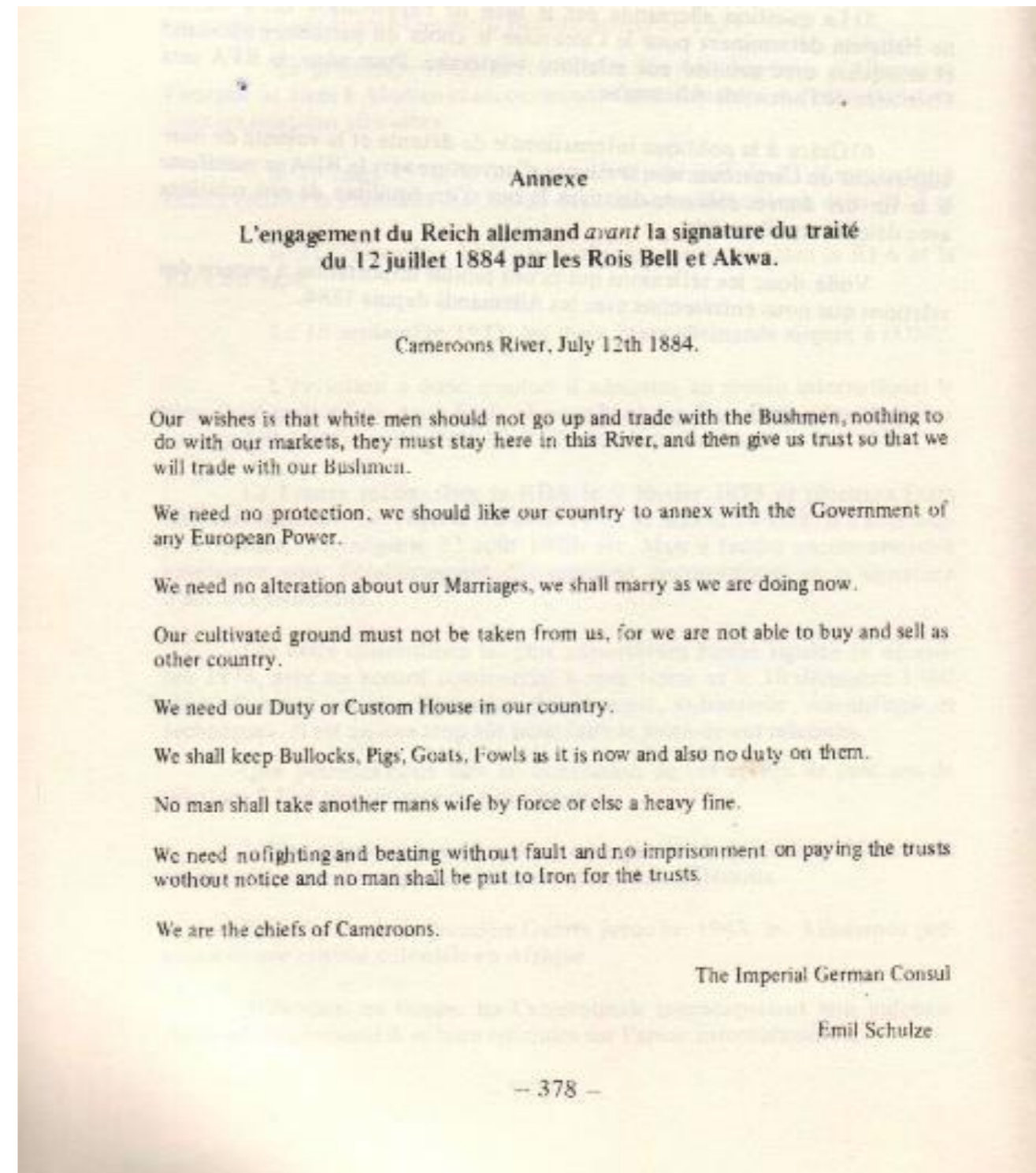
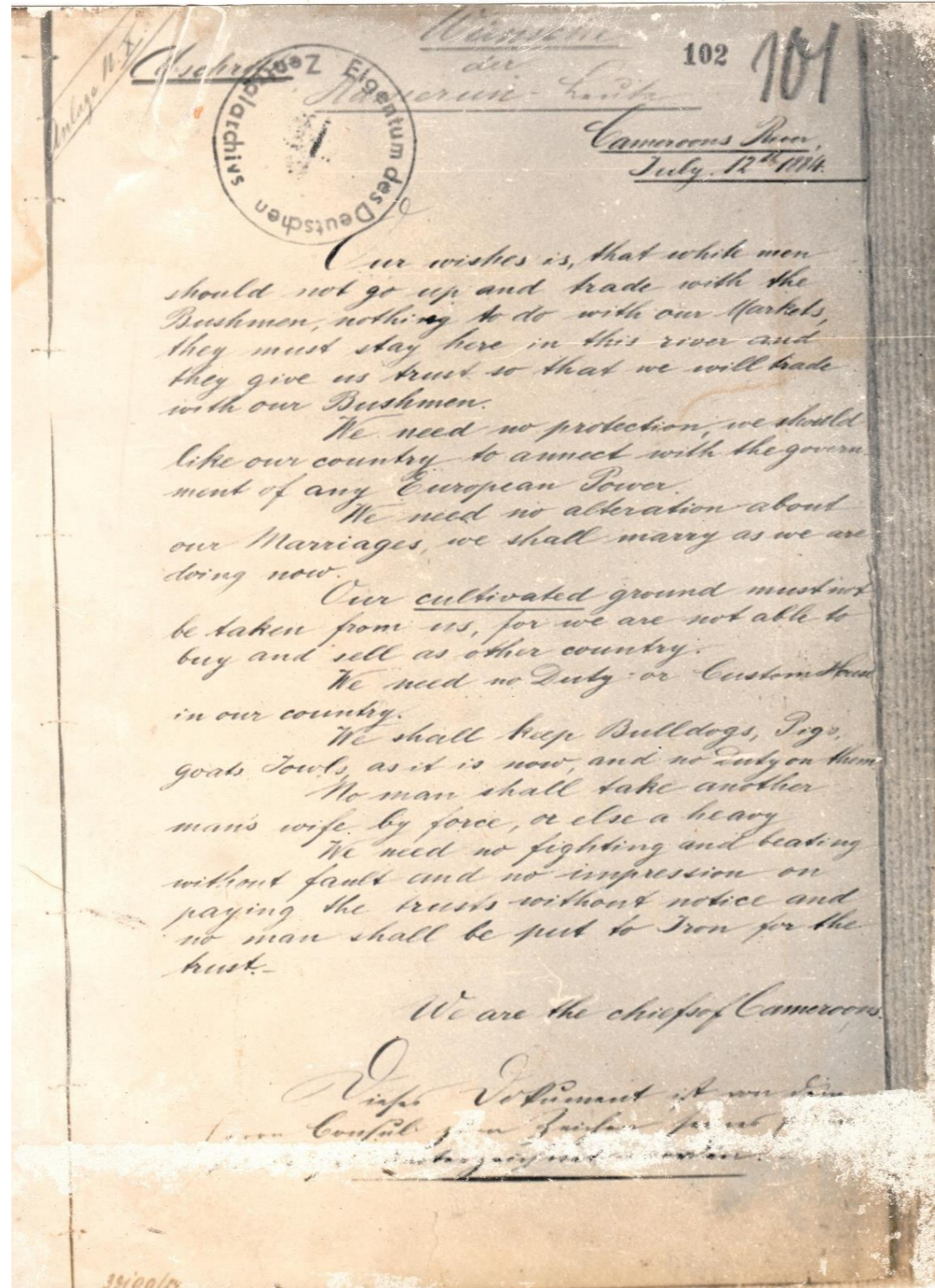
⁸ Kum'a Ndumbe III, Les traités camerouno-germaniques : 1884-1907, in : Kum'a Ndumbe III (sous la direction de) L'Afrique et l'Allemagne – De la colonisation à la coopération 1884-1986 – La cas du Cameroun/Africa and Germany – from Colonisation to Cooperation 1884-1986 – The Case of Cameroon, Ed AfricAvenir, Douala/Yaoundé, 1986, p. 42 - 68

III. Transfert de souveraineté au premier maître colonial, le Reich allemand de Bismarck

OUR WISHES, 12 juillet 1884, signé par le consul allemand Emil Schulze : l'Allemagne s'engage unilatéralement à respecter les droits politiques et commerciaux des Camerounais avant la signature du Traité signé par King Bell et King Akwa le 12 juillet 1884

Our wishes, July 12, 1884, signed by the German consul Emil Schulze : Germany unilaterally undertakes to respect the political and commercial rights of Cameroonians before the signing of the Treaty by King Bell and King Akwa on July 12, 1884

Archives du Prince KUM'A NDUMBE III, Douala – Bonabéri



Archives du Prince KUM'A NDUMBE III, Douala - Bonabéri

We, the undersigned independant Kings and Chiefs of the Country called Cameroons situated on the Cameroons-River, between the River Sombia on the North Side, the River Qua-Qua on the South Side and up to 4°10' North lat. have in a meeting held to day in the German Factory on King Aqua's Beach, volun- tarily concluded as follows:

We give this day our rights of Sovereignty, the Legislation and Management of this our Country entirely up to Mr. Eduard Schmidt acting for the firm C. Woermann and Mr. Johannes Voss acting for Messrs Jantzen & Thormahlen, both in Hamburg, and for many years trading on this River.

We have conveyed our rights of Sovereignty, the Legislation and Management of this our Country to the firms mentioned above under the following reservations:

1) under reservation of the rights of third persons

Die Hamburger Firmen C. Woermann und Jantzen & Thormahlen

2) reserving that all friendship and commercial treaties made before with other foreign governments shall have full power

3) that the land cultivated by us now and the places, the towns are built on shall be the property of the present owners and their successors.

4) that the Coimie shall be paid annually as it has been paid to the Kings and Chief as before.

5) that during the first time of establishing an administration here, our country fashions will be respected

Cameroons the Twelveth day of July one thousand eight hundred and eighty four

King Bell. x his mark
 King Akwa. x his mark
 David Mestem. x his mark
 Endene Aequa. x his mark
 Black Aequa. x his mark
 Manja Aequa. x his mark
 Joe farmer Aequa. x his mark
 Koll Jant. x his mark
 Big Jiv. Aequa. x his mark
 Jey. Aequa. x his mark
 Nod Aequa. x his mark

Ed. Schmidt
 J. Voss

erwerben die Hoheitsrechte über wichtige Gebiete Kameruns

IV. La destruction du pouvoir des royaumes sawas

La perte du pouvoir politique et de gestion de leurs espaces

Dès que l'Allemagne signa les traités avec les rois de Bimbria le 11 juillet 1884, Deido le 11 juillet 1884, Akwa et Bell le 12 juillet 1884, le Consul Dr. Nachtigal procéda à la proclamation solennelle de la souveraineté du Reich sur les territoires du Cameroun, donc sawa-Douala le 14 juillet 1884. Le lendemain, le 15 juillet, il informa les autres nations européennes par „circulaire Nr 1.“ du transfert de souveraineté de Cameroun à l'Allemagne, et plaça le 16 juillet la „Cameroon Court of Equity“ sous l'autorité allemande.

Le traité avec les Jeballe et les Sodiko fut signé le 15 juillet, celui de Malimba, Small Batanga, Yapite, Ngang, Ndingi le 20 juillet et celui de Ndoo et Bakundu le 5 novembre 1884. La proclamation eut lieu pour Bimbria à la baie „Man of war“ le 21 juillet 1884.

Mais Lock Priso Bell ou Kum'a Mbape, roi de Hickorytown, aujourd'hui Bonabéri refusa obstinément de signer. Le Consul allemand se permit tout de même de hisser le drapeau allemand sur le sol de sa souveraineté. Kum'a Mbape répondit par écrit le 28 août 1884 en ces termes :

« Je vous prie de descendre ce drapeau. Personne ne nous a achetés, vous vouliez nous corrompre par beaucoup d'argent, nous avons refusé. Je vous prie de nous laisser notre liberté et de ne pas apporter du désordre chez nous »

Les Allemands attendirent impatiemment l'arrivée du navire de guerre „Olga“, secondé par le vaisseau bombardier „Möve“ et les troupes de King Bell et King Akwa pour bombarder Bonabéri du 20 au 22 décembre 1884 et signer ainsi la première guerre entre Camerounais et Allemands. Ces guerres furent suivies de signatures de traités imposés après la défaite jusqu'en 1907, du nord au sud de l'actuel Cameroun. Début 1885, les rois sawas avaient ainsi perdu leur autorité politique ainsi que la gestion de leur espace.

La perte de la souveraineté foncière

Le 15 juin 1896, l'Empereur allemand prit un décret sur les terres de l'ensemble du nouveau Cameroun et les plaça sous son autorité foncière⁹. Nos terres, qualifiés de „terres sans maîtres“, devinrent ainsi „les terres de la couronne allemande“. Or chaque royaume connaissait les limites de ses terres, et les défendait contre l'intrusion d'un voisin envahisseur. Toutes les précautions stipulées dans les traités de transfert de souveraineté concernant le droit foncier furent tout simplement écartées. Et ceux des Camerounais qui pensaient se référer de droit à ces traités comme plus tard l'équipe de Douala Manga Bell furent combattus et exécutés sans égards.

La perte de la souveraineté monétaire

Pendant dix ans après la proclamation de la souveraineté du Reich sur les territoires des Sawa, les transactions commerciales furent encore libellées en Kroo ou en dollars. Mais pour diminuer l'effet de la concurrence des Noirs sur les Blancs, le Kroo fut dévalué de 40 à 20 marks pour 1 Kroo dès la prise de pouvoir par l'Allemagne, puis à 12, ensuite à 10 marks.

⁹ Allerhöchste Verordnung über die Schaffung, Besitzergreifung und Veräußerung von Kronland und über den Erwerb und die Veräußerung von Grundstücken im Schutzgebiet von Kamerun vom 15. Juni 1896, Kol. Bl. S. 435, in : Kum'a Ndumbe III, Das Deutsche Kaiserreich in Kamerun, Ed.AfricAvenir/Exchange & Dialogue, Douala/Berlin 2009, p.168

“En ce qui concerne l’entendement de nos intérêts allemands, nous concevons le pouvoir de protectorat dans le sens d’une protection des intérêts des Blancs contre la concurrence des Noirs”

Le 1^{er} octobre 1894, le kroo fut tout simplement supprimé comme unité monétaire, et remplacé exclusivement par le Mark de l’Empire allemand. Le Gouverneur Zimmerer venait ainsi par cette mesure introduire pour la première fois une monnaie européenne non seulement dans l’espace sawa, mais dans tout le nouveau Cameroun.

« La valeur d’un objet marchand négocié entre des Non-Indigènes et des Indigènes doit être exprimée en valeur monétaire du Mark à partir du 1^{er} octobre 1894. Il en découle par exemple qu’une facturation en Kroo, ou à ses sous-unités monétaires, en dollars, etc. n’est point autorisée. »

La perte non seulement du monopole, mais aussi de présence commerciale

Le consul allemand Emil Schulze avait encore signé ce document, en apposant un timbre fiscal du Reich sur les doléances des rois et chefs, juste avant la signature commune du Traité du 12 juillet 1884 :

Our wish is that white men should not go up and trade with the Bushmen, nothing to do with our markets, they must stay here in this river, and then give us trust so that we will trade with our Bushmen”

Ce sont ces Sawas qui maîtrisaient le commerce de l’intérieur, bien au-delà des territoires proprement sawas, avec des comptoirs commerciaux. Or les Allemands n’entendent pas rester sur la côte dans un pays pour lequel ils revendiquent l’entière souveraineté. Les Dualas et apparentés recevront donc l’interdiction d’employer des ouvriers, pour la plupart venant du Bénin ou du Libéria. Ce droit sera réservé aux Allemands et autres Européens.

Ordonnance de police du 22 mai 1895

« §1 Il est interdit aux chefs, commerçants et autres membres de la tribu duala et de tribus parentées de la zone côtière d’embaucher des ressortissants Wey (du Liberia) ou de les employer d’une quelconque manière »

§ Les contrevants s’exposent à une amende de 1.000 Marks ou à des peines de prison correspondantes »

Trois mois après, une autre ordonnance interdira tout simplement le commerce aux Sawas.

Ordonnance du gouverneur du 16 juillet 1895 concernant le commerce des Indigènes Dualas

« §1 Il est interdit une fois pour toutes aux membres de la tribu duala de s’installer pour cause de commerce ou pour toute activité commerciale dans la zone de Sanaga jusqu’à l’embouchure Kwa-Kwa en descendant »

Même la chasse, source financière importante surtout par l’ivoire, leur sera interdite.

Ordonnance du gouverneur du 12 février 1900 concernant l’interdiction de chasse aux ressortissants de la tribu des Duala

Governor Order of 12 February 1900 with regard to the forbidding of hunting to Duala people

L’exercice de la chasse avec des armes à feu ou d’autres outils de chasse est interdite dans la zone limitée au nord par la Sanaga, à l’ouest par la côte, au sud par le Nyong, à l’est par une ligne en parallèle longue de 25 km à partir de la côte ...

On voit donc qu'avec le transfert de souveraineté à l'Allemagne, par traité ou par la guerre, les rois, chefs et peuples sawa perdront de manière définitive le pouvoir politique et de gestion de leur espace, ils perdront leur souveraineté foncière, leur monnaie, leur douane, le monopole commercial et ils seront carrément bannis des transactions commerciales et de la chasse. Ils deviendront désormais des clerks et ouvriers des Européens sur leur propre sol. Et surtout : les ports appartenant aux rois reviendront automatiquement à l'Empire allemand qui uniera les 4 ports en un seul sans aucun dédommagement pour les royaumes concernés. La douane sera désormais encaissée par l'État allemand.

En 32 ans de présence allemande au Cameroun, les Allemands avaient jetés les bases essentielles de la perte de pouvoir par les Sawas et implanté une structure durable pour la colonisation. Les Sawas vont s'organiser pour riposter dès l'éclatement de la Première guerre mondiale en 1914, en se rappelant que les Anglais étaient leurs alliés avant 1884. C'est donc à partir des territoires sawas et avec l'aide active de ceux-ci que Anglais et Français vont venir pourchasser les Allemands sur le territoire camerounais. Ainsi, en 1916, trois ans avant la fin de la guerre mondiale, les Allemands avaient perdu la guerre au Cameroun et devaient quitter définitivement le territoire.

La tentative de récupération du pouvoir perdu à la conférence de Versailles

Vers la fin de la Première Guerre mondiale, une révolution éclata en Allemagne, la monarchie fut renversée, et le 9 novembre 1918, la République fut proclamée par les socialistes sous la direction de Friedrich Ebert. Les Sawas vivant en Allemagne saisirent sous la direction de Martin Dibobe le Reichstag, parlement allemand, pour demander un changement de régime au Cameroun avec le respect des clauses du Traité du 12 juillet 1884, et une autonomie relative dans la direction de la colonie. Au Cameroun même, les rois et chefs duala envoyèrent à la Conférence de paix Versailles une Pétition le 18 août 1919 à la Conférence de paix de Versailles. Ils demandaient que le Cameroun soit considéré comme un pays neutre non colonisé, si ce n'est pas possible qu'ils aient le choix de choisir leur pays colonisateur mais qui respecterait sept grandes orientations dans la nouvelle gestion du pays :

«

- I. *La protection du droit civil des Indigènes à l'intérieur du Cameroun en général et à Douala en particulier. Cela dans le cadre de la liberté de personne.*
- II. *La protection de la libre Circulation du commerce et celle de la liberté d'entreprendre des indigènes dans le cadre économique et culturel.*
- III. *La protection de la position de nos chefs traditionnels du fait que leur choix ou leur intronisation reste l'initiative du peuple, mais non plus celle du gouvernement.*
- IV. *La formation des groupements communaux selon des principes modernes sous la ratification des indigènes.*
- V.
 - a.) *La suspension des procédures foncières introduites par le gouvernement allemand d'après la décision du 15/0^e/1913.*
 - b.) *La suspension de la décision d'expropriation de la propriété foncière des indigènes de Bonaberi pour l'intérêt des chemineaux de la voie ferrée du nord du canton.*

- c.) *La suspension de la décision d'expropriation des lopins de terres des indigènes de Bell et d'Akwa, qui restent non dédommagés, pour la construction de la voie ferrée qui passe par le centre-ville.*
 - d.) *La libération de tous les espaces appartenant aux indigènes qui se trouvent dans les environs du chemin de fer nord.*
 - e.) *La protection du droit foncier des indigènes selon les traités politiques de 1884.*
- VI. *Dans la pratique de la justice, l'usage du droit fondamental devrait y être associé, cela par la suppression de la juridiction sommaire.*
- VII. *Le dédommagement des indigènes suite aux pertes et dégâts subis pendant la guerre. A la suite des informations ci-dessus, nous acceptons partager avec les participants de la Grande Conférence les nouvelles suivantes :*
- a. *Le 8 août 1914 notre chef supérieur Douala Manga Bell Rudolf et son secrétaire particulier Ngosso Din ont été condamnés à mort et exécutés par le gouvernement allemand au motif d'une prétendue haute trahison.*
 - b. *Le fils aîné de notre King Dika Mpondo, le nommé Mpondo Akwa Ludwig fut contraint à l'exil sous la pression du gouvernement allemand. Vu que la condamnation des personnes citées ci-dessus était selon nous injuste, nous sollicitons, compte tenu de l'importance de l'affaire, de bien vouloir trouver des voies et moyens permettant de reprendre les enquêtes qui mèneraient à la vérité.*

»

Nous connaissons la suite. Tout le Cameroun devint un pays sous mandat britannique et sous mandat français. Les Sawas se retrouvèrent divisés en deux territoires sous contrôle étranger, le statut de colonisé creusa encore plus leur perte de pouvoir sur leur propre territoire et dans l'ensemble du pays. Les structures de perte de pouvoir mises en place par les Allemands ne firent que se renforcer par la politique des deux nouvelles puissances européennes. Cette évolution de vivre séparés dans deux pays étrangers avec deux nouvelles cultures politiques différentes demeura jusqu'aux luttes pour l'indépendance après la Deuxième Guerre mondiale. La partie francophone devint indépendante le 1^{er} janvier 1960, la partie anglophone décide par référendum le rattachement au nouveau Cameroun indépendant le 11 février 1961. Nous avons alors à la réunification du Cameroun du 1^{er} octobre 1961 une République Fédérale du Cameroun qui mutera en République unie le 20 mai 1972. Nous faisons ainsi face à deux identités différentes issues de deux systèmes coloniaux différents, le système français de l'« assimilation » et le système britannique de la « indirect rule ». Non seulement nous ne parlions plus la même langue ; mais nous n'utilisions plus le même langage. Nous nous définissions comme des Francophones, les autres se concevaient comme des Anglophones. Seuls les vieux se souvenaient que nous étions des Sawa avec des origines communes, d'autant plus que ces Sawas se retrouvaient dorénavant dans 3 provinces/régions différentes, au Sud-Ouest, dans le Littoral et au Sud, toutes gérés par un pouvoir central depuis Yaoundé, même si une certaine décentralisation vient de s'amorcer.

V. Le Sawaland demeure le haut lieu de convoitise et de dynamisme économique du Cameroun et de l'Afrique centrale

Comme pendant l'esclavage, les colonisations allemande, française et anglaise, et aujourd'hui dans le Cameroun indépendant, l'espace sawa demeure par sa position géographique le haut lieu de la rentabilité économique et commerciale non seulement du Cameroun, mais de toute l'Afrique centrale.

La ville de Cameroons Town, appelée ville de Douala depuis 1901, ne comptait en 1950 que 94.769 habitants selon les statistiques des Nations Unies. En 2023, sa population est estimée à 4,063,200 citoyens, et certains parlent déjà d'une ville de 6 millions d'âmes. C'est la plus grande ville des Etats de la CEMAC.

« Le Cameroun est ouvert sur l'Atlantique sur environ 400 km. Il dispose de quatre ports autonomes : Le port d'estuaire de Douala, le port maritime de Kribi, Le port maritime de Limbé et Le port fluvial de Garoua. Le seul port de Douala assure près de 95% du trafic portuaire national. »

Le Port autonome de Douala réalise un chiffre d'affaires de 131,526 milliards FCFA en 2022, Le port de Kribi annonce un résultat net de 2,5 milliards en 2021. En pleine expansion, le Port de Limbé prévoit en mars 2022 un coût prévisionnel d'environ 400 milliards de FCFA pour ses travaux.

Pour l'autre porte d'entrée et de sortie du Cameroun, les Aéroports du Cameroun affichaient en 2019, avant la crise de covid 19, un chiffre d'affaires de 37,7 milliards FCFA. Après la chute covid, la pente montante a pu reprendre :

« En effet, révèle la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) dans son rapport 2020 sur la situation des sociétés d'État, « la contribution de l'aéroport international de Douala au chiffre d'affaires est de 63% (11,197 milliards de FCFA). Celle de l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen est de 35% (6,273 milliards de FCFA) ».¹⁰

La plateforme aéroportuaire de la capitale économique a contribué au chiffre d'affaires des ADC pratiquement deux fois plus que celle de Yaoundé, la capitale du pays. Douala conforte ainsi son statut de principale porte d'entrée du Cameroun. Il faut dire que le port de Douala assure en plus environ 90% de l'activité d'import-export malgré la mise en service du port en eau profonde de Kribi. »

¹⁰ Cf aussi : <https://bouqna.net/2023/02/01/aero/transport-aerien-bilan-et-etats-financiers-des-aeroports-du-cameroun-adc-en-2021/>

Le « Kumi », douane des 4 rois duala, rapporte aujourd'hui,

« Selon les données de la Direction générale des Douanes camerounaises, le pays a mobilisé 897,4 milliards FCFA en 2022 au titre des recettes douanières, soit une hausse de 5,3% par rapport à 2021.

Dans la prospective, relaie Investir au Cameroun, il est attendu 1004,7 milliards FCFA de recettes douanières au titre de l'exercice budgétaire 2023. C'est la première fois que les objectifs de cette administration atteignent la barre de 1 000 milliards FCFA. »¹¹

Or nous savons que les recettes de la Douane Camerounaises de Douala couvrent à elles seules dans les 93°/° des recettes de toute la douane camerounaise.

Les découvertes du sous-sol du Sud-Ouest, du Littoral et de la partie Sud où résident les Sawas ne sont pas encore vraiment rendues publiques, d'autant plus que le Cameroun traîne encore un peu le pas dans l'exploitation des minerais sur l'ensemble du territoire.

On peut cependant évoquer les Recettes générées pour l'État par la Société Nationale des Hydrocarbures en 2022, ainsi qu'il suit :

- 830,492 milliards de FCFA au titre de « redevance SNH » incluse dans le budget de l'État ;
- 9,317 milliards de FCFA d'Impôt sur les Sociétés (IS) ;
- 3,893 milliards de FCFA pour divers impôts et taxes.

Sur un autre plan, le Pipeline Tchad/Cameroun a généré pour l'État, des recettes de 37,29 milliards de FCFA au titre du droit de transit.¹²

¹¹ <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1401-104462-cameroun-897-4-milliards-fcfa-de-recettes-douanieres-mobilisees-en-2022-en-hausse-de-5#:~:text=Selon%20les%20donn%C3%A9es%20de%20la,fix%C3%A9s%20pour%20l'exercice%202022.>

¹² <https://www.snh.cm/index.php/fr/hydrocarbures-au-cameroun2/donnees-de>

Le constat est donc assez clair, les régions des Sawas et apparentés demeurent le centre névralgique de la production des richesses du Cameroun. Or par l'attractivité et la rentabilité de leur territoire, les Sawas eux-mêmes, accueillants depuis les temps avant la colonisation, deviennent de plus en plus harcelés par d'autres qui élaborent une véritable politique de conquête du territoire douala et sawa en général par l'acquisition de terrains. Cette politique qui consiste aussi à importer le village dans la République en distribuant les postes essentiels de la République aux frères et sœurs du village prépare une bombe à retardement qui va finir par exploser dans un bain de sang terrible. Le repli identitaire ou ethnique des Sawas serait à mon humble avis une fausse route, même s'ils pensent seulement réagir par rapport à la politique de **repli identitaire** des autres. L'Afrique est dans une nouvelle phase, elle est en mouvement, et le territoire des Sawa qui a cultivé l'hospitalité africaine depuis des siècles devrait élaborer une nouvelle formule capable de **sortir le pays de tribalisation de la République et le continent africain de la dépendance étrangère**, tout en élaborant les chemins d'une véritable réappropriation du pouvoir entre les mains de fils et filles patriotes et visionnaires. La renaissance de l'Afrique frappe avec insistance à la porte de ce continent qui est l'origine et le futur de l'humanité. La concurrence est au niveau mondial. Voilà le grand défi à relever. Aussi surtout pour les Sawas.

La vision innovante

Ne voulant pas laisser à l'Etat moderne de tout penser et construire, nous avons mis en place un programme de recherche et d'enseignement au sein de la fondation AfricAvenir international en 1994 intitulé « *Héritage & Innovations* », avec une Ecole doctorale qui en est à sa troisième promotion. Vous êtes médecin ? Alors parlez-nous de Imhotep, oui, quel est l'héritage scientifique africain en médecine ? Comment cet héritage pourrait-il nous aider aujourd'hui à innover ? Vous êtes un spécialiste des mathématiques ? Alors parlez-nous de la découverte de la grotte de Blombos, 77.000 ans avant JC ou de l'Os d'Ishango, 22.000 ans avant JC ou du Papyrus Rhind, 1300 avant les grecs Pythagore et Thales qui sont venus étudier en Afrique pendant plus de 20 ans. Las de constater que les mensonges scientifiques sont toujours enseignés à nos enfants et étudiants, nous avons mis sur pied *l'Institut Universitaire de la Renaissance Africaine (IURA)* pour rétablir la mémoire scientifique collective des peuples africains et accéder à des innovations dont l'Afrique a si urgemment besoin.

Notre approche pédagogique est globale. L'étudiant et chercheur n'est pas enfermé dans une tour d'ivoire du savoir, il évolue dans un environnement de marché africain innovant, accompagné d'expositions qui parlent du passé et mènent dans le futur, il expérimente dans des laboratoires animés par des savants invités de par le monde, il est entraîné dans des scènes de musique et de danse, dans les ateliers de sculpture et de peinture, et se spécialise dans son domaine précis tout en s'imbibant des nouvelles vagues de l'Afrique en construction. C'est pour cela que nous avons conçu un bâtiment multifonctionnel et pluridisciplinaire de 8 étages, *la Maison de la Renaissance Africaine*, sur l'ancienne route de Bonabéri. Ce rêve doit devenir réalité et inspirer les Etats africains dans une nouvelle approche de l'éducation pour une Afrique debout, libre et prospère.

Nous attendons la contribution de chacun de vous pour cette belle aventure.

Je souhaite un plein succès à la convention Sawa en Amérique du Nord.

Merci de visionner à la fin ce bref élément de l'Institut Universitaire de la Renaissance Africaine et celui sur la Maison de la Renaissance Africaine.

Vidéo IURA : https://www.youtube.com/watch?v=U_yTQr8CgxA

Vidéo + MRA : <https://africavenir-international.org/maison-de-la-rennaissance-africaine/>